



N°86  
Entrée le 05.12.2023  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 06.12.2023  
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 5 décembre 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail.

Les chiffres du chômage sont actuellement en hausse. Dans ce contexte, nous nous intéressons au chômage de longue durée. La loi du juillet 2017 portant modification du Code du travail en vue de l'introduction d'un nouveau dispositif de lutte contre le chômage de longue durée est un outil qui permet de faire sortir les demandeurs d'emploi du chômage de longue durée. Ce dispositif de lutte contre le chômage de longue durée vise à soutenir la création de nouveaux emplois dans le secteur communal, parapublic ou social. En 2021, une motion a été adoptée à la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à évaluer ce dispositif et adaptations y relatives pour aboutir à une baisse des demandeurs d'emploi inactifs. De plus, une étude intitulée « Le chômage de longue durée au Luxembourg : Mesure, contours et déterminants du phénomène » a été réalisée récemment par le Gouvernement sortant.

Dès lors, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail :

- Comment la structure d'âge des chômeurs de longue durée a-t-elle évoluée au cours des cinq dernières années ?
- Combien de chômeurs de longue durée ont trouvé un emploi auprès de la fonction publique ou des communes au cours des cinq dernières années ? Quelles sont les communes et les associations sans but lucratif qui ont embauché le plus de chômeurs de longue durée au cours des cinq dernières années ?
- L'économie sociale et solidaire devrait jouer un rôle dans la lutte contre le chômage de longue durée. Néanmoins, l'économie sociale et solidaire n'est pas mentionnée dans l'accord de coalition. Compte tenu de l'importance du sujet, la question se pose de savoir si le Gouvernement a l'intention d'accorder une place à l'économie sociale et solidaire dans la lutte contre le chômage de longue durée. Dans l'affirmative, que prévoit-il concrètement ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Dan Biancalana  
Député

Yves Cruchten  
Député